

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Informations sur le produit.	W.50246
Nom:	odorx THERMO 55 CITRUS
Utilisation recommandée.	Deodorizer
Utilisations déconseillées.	Usage professionnel uniquement
Fournisseur.	Legend Brands ProRestore Products 15180 Josh Wilson Road Burlington, WA 98233 E-Mail: sds@legendbrands.com 800-932-3030 Legend Brands 4520 Eastgate Parkway Mississauga, ON L4W 3W6 800-932-3030
Numéro d'appel d'urgence.	INFOTRAC 1-800-535-5053 (North America) +1-352-323-3500 (International)

2. Identification des dangers

Classification en conformité avec la SIMDUT 2015 basé sur loi sur les produits dangereux (LPD).
Allergène cutané, catégorie 1, Liquide inflammable, catégorie 4, Risque d'aspiration, catégorie 1

GHS Pictograms



Mention d'avertissement

Danger

Toxicité Aiguë Inconnue

1.0% du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Liquide combustible.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence - Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de Prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie : Utiliser du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Conseils de Prudence - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Conseils de Prudence - Disposition

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Information additionnelle

Aucune information.

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>HMIRA</u>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	80-100	
Hexyléneglycol	107-41-5	0.5-1.5	
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	0.5-1.5	
Cinnamal	104-55-2	0.1-1.0	
Acétate de benzyle	140-11-4	0.1-1.0	
2-Butoxyéthanol	111-76-2	0.1-1.0	

4. Premiers secours

Description des premiers secours.

Conseils généraux.

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Inhalation.

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Contact oculaire.

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Enlever les lentilles de contact.

Ingestion.

NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau.

Symptômes.

Voir la section 2.2, Éléments d'étiquette et/ou section 11, Effets toxicologiques.

Notes au médecin.

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés.

Jet d'eau. Mousse. Poudre sèche. Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité.

Jet d'eau abondant.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Conseils aux pompiers.

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Précautions individuelles.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence.

Éliminer les sources d'ignition. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement.

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Méthodes de confinement.

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un équipement de protection individuel. Éliminer les sources d'ignition.

Méthodes de nettoyage.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Référence à d'autres sections.

Voir la section 8 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conseils relatifs à la manipulation sans danger.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène.

Voir la section 7 pour plus d'informations.

Conditions de conservation.

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine.

8. Exposure Controls/Personal Protection

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Hexyléneglycol	25 ppm	50 ppm	N.E.	N.E.
Acétate de benzyle	10 ppm	N.E.	N.E.	N.E.
2-Butoxyéthanol	20 ppm	N.E.	50 ppm	N.E.

TLV = Threshold Limit Value TWA = Time Weighted Average PEL = Permissible Exposure Limit STEL = Short-Term Exposure Limit N.E. = Not Established

Mesures techniques.

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle.

Protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps.

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique	Liquide
Caractéristiques	claire
Couleur	Colorless
Odeur:	Citrus
Seuil de l'odeur	Aucune information.
pH	Aucune information.
Point de fusion/point de congélation., °C (°F)	Aucune information.
Point d'éclair., °C (°F)	82 (179.60)
Point/intervalle d'ébullition., °C (°F)	168 - 256 (334.4 - 492.8)
Taux d'évaporation	Plus rapide que l'éther diéthylique
Propriétés explosives.	Aucune information.
Pression de vapeur.	Aucune information.
Densité de vapeur.	Aucune information.
Densité. (g/cm ³)	0.800
Hydrosolubilité.	Insoluble in water
Coefficient de partage.	Aucune information.
Température d'auto-inflammabilité., °C	Aucune information.
Température de décomposition.	Aucune information.
Viscosité, cinématique.	Aucune information.

Autres informations.

Teneur en composés organiques volatils (COV).	.? lb/gal
Density, lb/gal	Aucune information.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité.

Stable dans les conditions normales.

Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses.

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Conditions à éviter.

Agents comburants forts.

Matières incompatibles.

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Produits dangereux résultant de la décomposition.

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë.

Préparation

Aucune information.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH.

ETAmélange (oral) 365,612.6 mg/kg

ETAmélange (inhalation - vapeur) 29.74 mg/l

Informations sur les composants.

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 Oral</u>	<u>LD50 Dermal</u>	<u>LC50 Inhalation</u>
107-41-5	Hexyleneglycol	3700 mg/kg Rat	12300 mg/kg Rabbit	>.3 mg/L Rat (Vapor)
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	5200 mg/kg, 4400 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	N.I.
104-55-2	Cinnamal	2220 mg/kg Rat	1260 mg/kg Rabbit	N.I.
140-11-4	Acétate de benzyle	2490	N.I.	N.I.
111-76-2	2-Butoxyéthanol	470	2000	N.I.

N.I. = Aucune information

Corrosion cutanée/irritation cutanée.

IRRITANT POUR LA PEAU.

Domage/irritation de l'œil.

Aucune information.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée.

Aucune information.

Ingestion.

Aucune information.

Mutagenicité sur les cellules germinales.

Aucune information.

Cancérogénicité.

Aucune information.

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>IARC</u>	<u>NTP</u>	<u>OSHA</u>
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	IARC Group 3	-	-
140-11-4	Acétate de benzyle	IARC Group 3	-	-
111-76-2	2-Butoxyéthanol	IARC Group 3	-	-

Toxicité pour la reproduction.

Aucune information.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.

Aucune information.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.

Aucune information.

Danger par aspiration.

Aucune information.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE

Aucune information.

12. Informations écologiques

Toxicité.

1.20% du mélange constitué de composants de toxicité aquatique inconnue

Effets écotoxicologiques.

<u>Nom chimique</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>	<u>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques</u>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	-	LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.4 mg/L	-

Hexyleneglycol 107-41-5	-	LC50 96 h Pimephales promelas 10500 - 11000 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 10000 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 8690 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 10700 mg/L	EC50 48 h Daphnia magna 2700 - 3700 mg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	-	LC50 96 h Pimephales promelas 0.619 - 0.796 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 35 mg/L	-
2-Butoxyéthanol 111-76-2	-	LC50 96 h Lepomis macrochirus 1490 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 2950 mg/L	EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L

Persistence et dégradabilité.

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation.

Éviter tout rejet dans l'environnement.

<u>No. CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>log POW</u>
107-41-5	Hexyleneglycol	<0.14
104-55-2	Cinnamal	2.22
140-11-4	Acétate de benzyle	1.96
111-76-2	2-Butoxyéthanol	0.81

Mobilité dans le sol.

Aucune information.

Autres effets néfastes.

Aucune information.

13. Considérations relatives à l'élimination

Guide d'élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14. Informations relatives aux transports

Précautions de transport spéciaux: Aucune information.

DOT Aucune information.

IMDG Aucune information.

IATA Aucune information.

15. Informations réglementaires

Règlements internationaux :

TSCA	-
DSL	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECI	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-
TCSI	-

TSCA	Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.
DSL	b DSL b0 - Liste canadienne des substances domestiques.
DSL/NDSL	Canadian Domestic Substances List/Canadian Non-Domestic Substances List
EINECS/ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées.
ENCS	Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.
IECSC	Inventaire chinois des substances chimiques existantes.
KECL	Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques.
AICS	Inventaire australien des substances chimiques.
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques.
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory

OTHER FEDERAL REGULATIONS:

Aucune information.

SIMDUT canadien:

Ce SDS a été préparé conformément aux règlements commandés de produit excepté l'utilisation des 16 titres.

Code SIMDUT B2,D2B

16. Autres informations

Date de Révision: 5/28/2020 **Remplace:** New SDS

MOTIF DE LA RÉVISION: Aucune information.

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Regulatory Department

Evaluations HMIS:

Santé:	3	Inflammabilité:	2	Danger Physique:	0	Protection individuelle:	C
---------------	---	------------------------	---	-------------------------	---	---------------------------------	---

NFPA Ratings:

Santé:	3	Inflammabilité:	2	Instabilité:	0	Physique et Chimique:	-
---------------	---	------------------------	---	---------------------	---	------------------------------	---

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé, N.I. = Aucune information

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.